



FICHE D'INSCRIPTION SIMPLIFIEE :

1/3

- HARMONIE ORCHESTRALE LES AMIS REUNIS DE CEZE CEVENNES - HOARCC
- ORCHESTRE TOUS NIVEAUX
- ATELIER JAZZ
- ATELIER TAMBOR DEL BIOU

Année scolaire 2025 / 2026

- Inscrit en 2024/25
- Nouvelle inscription (2 cours d'essai sans engagement)

NOM ET PRENOM DU MUSICIEN : Date de naissance : Age :

Coordonnée du musicien

Adresse : Code postal : Commune :

☎ : 📞 : ✉ : @

J'atteste sur l'honneur :

- Être membre d'une harmonie ou fanfares du territoire De Cèze-Cévennes - Gratuit - Joindre une attestation d'adhésion pour l'année 2025/2026

J'atteste sur l'honneur faire partie de l'Harmonie ou Fanfare : Instrument :

- Être membre ou vouloir adhérer à l'association TAMBOR DEL BIOU Compléter l'engagement en page 3

- Être inscrit en Cours individuel ou atelier payant à l'école de musique Sol en Cèze - Gratuit -

Discipline : Lieu d'enseignement : Professeur :

- J'atteste : ne pas être adhérent d'une harmonie ou fanfare du territoire et ne pas être inscrit en cours individuel ou atelier payant de l'école Sol en Cèze

Votre cotisation annuelle sera de 156€

Souhaitez-vous régler votre cotisation annuelle : En 1 fois, en début d'année En 3 fois, en fin de chaque trimestre



DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre de l'enseignement de l'école de musique Sol en Cèze, vous pouvez être amené à être photographié et filmé pendant vos répétitions et représentations. Des photos ou vidéos sur les réseaux de la Communauté de communes de De Cèze Cévennes pourraient être publiées afin de communiquer sur l'école de musique.

Cette photographie ou cette vidéo ne sera accompagnée d'aucune information susceptible de vous rendre identifiable. Les légendes accompagnant la (ou les) photographie(s) ne porteront pas atteinte à la réputation de votre vie privée.

Merci de confirmer votre approbation ou votre refus sur l'utilisation des photographies ou des vidéos dans les conditions précisées ci-dessus en complétant les données ci-dessous.

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

En mon nom propre OU

Père Mère Responsable légal

Autorise la publication sur les réseaux sociaux : Facebook, twitter, sur la chaîne YouTube de la Communauté de Communes de De Cèze Cévennes et sur son site internet www.ceze-cevennes.fr

N'autorise pas la publication des photographies ou des vidéos

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR :

2/3

Les musiciens inscrits à l'école de musique doivent participer de manière assidue au cours d'instruments, et de formation musicale (solfège).

Les musiciens s'engagent à participer aux auditions et répétitions.

Les musiciens instrumentistes bénéficient de la gratuité des cours de formation musicale.

Les enfants mineurs, sauf autorisation spéciale doivent être accompagnés par un adulte responsable jusqu'à leur professeur et être récupéré à l'heure par celui-ci. En cas de retard, les parents devront le signaler aux professeurs par téléphone.

Tout retard devra rester exceptionnel pour la bonne continuité des cours.

En cas d'absence, les musiciens devront si possible le signaler à leur professeur la veille au plus tard.

Nos tarifs sont calculés sur une base de 31 semaines de cours pour la période de septembre à juin, sans tenir compte des jours fériés qui, dans certains cas, peuvent être compensés à la discrétion des professeurs, par exemple par un stage.

Il est proposé aux nouveaux musiciens une période d'essai de 15 jours, au-delà de cette période ils seront considérés comme inscrits.

Les cotisations sont calculées à partir du premier cours réalisé (cours d'essai compris pour les nouveaux élèves).

Toute année commencée sera due, sauf cas de force majeure (déménagement, maladie...).

Les cours pourront être payés soit en début d'année (avant le 30 novembre) pour toute l'année scolaire, soit au trimestre dès réception de la facture et au plus tard le 15 février (1^{er} trimestre), 15 mai (2^{ième} trimestre) et 15 juillet (3^{ième} trimestre). Au-delà de ces dates d'échéances vos cotisations impayées seront transmises au Trésor Public pour recouvrement.

Inscrire la mention « Lu et approuvé »

À....., le **Signature :**.....



L'atelier Tambor del Biòu est composé de tambours, de percussions afin de jouer sur divers thèmes occitans. Il participe à des manifestations (Saint-Ambroix et sa région). Pour les nouveaux participants, deux cours d'essai sont proposés avant de valider l'inscription à l'école de musique.

Je soussigné(e) Mr/Mme : en m'inscrivant à l'Atelier Tambour del Biòu m'engage à :

- Participer à la parade du Volo Biòu et au festival du *Total Festum*,
- Participer au moins à une autre sortie du Totem,
- Adhérer à l'association du Volo Biòu afin de bénéficier d'une assurance lors des sorties.

A..... Le.....

Signature :

Contact école de musique au 04 66 83 98 87 ou 04 66 24 31 71
ou sur ecoledemusiquesolenceze@ceze-cevennes.fr